

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 27 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 27 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 20 septembre 2022 affichée le 20 septembre 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Patricia PAMART, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Jean Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, Mme Ingrid GUISE, Mme Stéphanie WYKROTA (19h15), M. Paul Hervé DUBOIS, M. Maxime GEORGE, M. FENET Blaise

Absent excusé : M. Benjamin GOUBET (procuration à Paul Hervé DUBOIS), M. Patrice DUPIRE (procuration à Michel Lalisse), M. Christophe PATON (procuration à Mme Ingrid GUISE), M. Richard RISSO (procuration à M. Blaise FENET)

Absent :

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2022-09-09

Avis sur la création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents et représentés : **14**

Nombre de suffrages exprimés : **14**

Votes Pour : **14**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également aux membres du conseil qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts, les travaux de petite manutention, l'entretien des bâtiments communaux et de voiries communales. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 19 octobre 2022, un emploi non permanent sur le grade d'Agent (e) technique polyvalent dont la durée hebdomadaire de service est de 20/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois sur une période de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Agent (e) technique polyvalent pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts, les travaux de petite manutention, l'entretien des bâtiments communaux et de voiries communales suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20/35^{ème}, à compter du 19 octobre 2022 pour une durée de 3 mois soit une échéance au 19 janvier 2023
 - La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 340, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget 2022.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.
Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 11 octobre 2022.

Publié sur le site internet le 24/07/2023
Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724

Pour extrait conforme
M. Michel LALISSE,
Maire